REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 7 février 2019 portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Montauban

NOR: JUS B 1904 595 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics :

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 26 juillet 2018 et du 31 octobre 2018 portant délégation au tribunal d'instance de Montauban ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 1^{er} février 2019, portant délégation au tribunal d'instance de Montauban;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Sylvestre ARMAND, secrétaire administratif au tribunal de grande instance de Montauban, délégué par décisions des chefs de cour en date du 1^{er} février 2019 au tribunal d'instance de Montauban, est, nommé à titre exceptionnel, régisseur intérimaire audit tribunal, pour une nouvelle période du 1^{er} février 2019 au 31 juillet 2019.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de TOULOUSE, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 7 février 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice, Par délégation la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Aude TORCHY